



Payer une facture 2 ans après ?

Par **teckilawow**, le **28/11/2013 à 16:59**

bonjours,
le 14/10/2011 j'ai eu un accident de voiture mit épave par l'expert. la voiture part de chez le dépanneur le 30/11/2011 par une personne qui ma racheter ma voiture pour pièce détacher. Cette personne a payer mon remorquage au dépanneur plus les frais de gardiennage. Maintenant 1 an et 11 mois et 20 jours il me réclame les frais de remorquage, que mon assurance ne paye pas (accident à 50/50 de faute). ma question es que je doit payer cette facture maintenant 2 ans après presque ?
Merci

Par **moisse**, le **28/11/2013 à 17:14**

Bonjour,
[citation] il me réclame les frais de remorquage[/citation]
C'est qui ce "il"
? [citation] 2 ans après presque ? [/citation]
Dans 2 jours le "presque" est effacé et la prescription acquise, si "il" c'est le garagiste/remorqueur.

Par **teckilawow**, le **28/11/2013 à 17:24**

"il" c'est la personne qui ma acheter ma voiture pour pièce détacher

Par **moisse**, le **29/11/2013 à 08:58**

Bonjour,
Cidessous art.1315 du code civil :
Celui qui réclame l'exécution d'une obligation

doit la prouver.
Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.
Votre acheteur doit donc prouver votre engagement à supporter ces frais.

Par **teckilawow**, le **29/11/2013 à 12:38**

bonjour,
la personne qui m'a acheté ma voiture pour pièce détachée vient de envoyer un double de la facture ce midi. Comme quoi il a payé cette facture avec le numéro de son chèque. Il me réclame des frais de gardiennage si je répond pas sous 15 jours. Lettre envoyer sans recommander

Par **moisse**, le **29/11/2013 à 14:30**

Bonjour,
Cela ne change rien.
Soit vous vous êtes engagé à payer, et alors vous avez bien une obligation à respecter.
Soit ce n'est pas le cas et vous classez sans suite.

Par **teckilawow**, le **29/11/2013 à 16:35**

bonjour,
Citation: "Soit vous vous êtes engagé à payer, et alors vous avez bien une obligation à respecter"?
Je lui ai jamais demandé de payer moi cette facture.
Par contre moi quand je suis aller voir pour payer directement le garagiste/remorqueur: "on m'a répondu votre voiture n'est plus là et ça était payer par la personne qui vous a acheté votre voiture pour pièce détachée".

Par **teckilawow**, le **06/12/2013 à 04:27**

Bonjour,
J'ai encore reçu une lettre de relance.

Par **moisse**, le **06/12/2013 à 09:33**

Bonjour,
Il y a une différence entre "je ne lui ai pas demandé de payer" et "il s'est engagé à payer".
Il apparaît clairement que vous étiez bien le débiteur de ces frais et je ne vois pas ce qui s'oppose au remboursement d'une somme que vous étiez prêt à régler en son temps.
Reste après que les apparences sont pour vous, mais que la controverse peut mener devant la juridiction de proximité si votre acquéreur est resté en possession des conditions de la vente en épave.
Je vous informe par ailleurs que votre vente est tout à fait irrégulière, sans parler du contrôle technique certainement inexistant.
Pourquoi ici:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17375.xhtml>